



SECTEUR BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX en HAUTEUR

Les candidats à l'obtention des spécialités de diplômes professionnels dont la liste est fixée sur le tableau ci-joint, doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, **fournir l'attestation de formation** prévue par la **recommandation R 408** de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au **montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied**.

Niveaux de compétences : Voir annexes jointes

Annexe 3 : Responsable du montage ou du monteur de l'échafaudage

Annexe 4 : Responsable de réception et de maintenance (ou d'exploitation) d'échafaudage

Annexe 5 : Personnels travaillant sur les échafaudages

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Liste non exhaustive des organismes susceptibles de proposer cette formation dans l'Académie de Nantes :

Echafaudages Montage ANNEXE 3	Echafaudages Réception - Maintenance ANNEXE 4	Echafaudages Utilisation ANNEXE 5
APAVE Formation 5 Rue Johardière 44800 SAINT HERBLAIN Tel : 02.40.38.82.32. (Julie PALUD) formation.nantes@apave.com		APAVE Formation 5 Rue Johardière 44800 SAINT HERBLAIN Tel : 02.40.38.82.32. (Julie PALUD) formation.nantes@apave.com
La Nantaise de Formation 10 rue du Fondateur 44800 ST HERBLAIN Tel : 02.40.85.46.90 lanantaisedeformation@gmail.com		
DASC Formation 32 place Hélène BOUCHER 44150 ANCENIS Tel : 02.40.96.87.70 Portable : 06.34.21.58.26 (Mme ORHON) evelyne.orhon@dasc.fr		
APAVE Formation LE MANS 43 boulevard Winston Churchill 72000 LE MANS Tel : 02.99.14.85.57 geraldine.azaroff@apave.com lemans@apave.com		APAVE Formation LE MANS 43 boulevard Winston Churchill 72000 LE MANS Tel : 02.99.14.85.57 geraldine.azaroff@apave.com lemans@apave.com
ALPHA FORMATION 2 Impasse de l'Atlantique 85150 LA CHAPELLE ACHARD contact@alpha-formation-securite.fr Mme ARTAUD Marie	ALPHA FORMATION 2 Impasse de l'Atlantique 85150 LA CHAPELLE ACHARD contact@alpha-formation-securite.fr Mme ARTAUD Marie	ALPHA FORMATION 2 Impasse de l'Atlantique 85150 LA CHAPELLE ACHARD contact@alpha-formation-securite.fr Mme ARTAUD Marie



Liste des diplômes concernés

Diplôme	Spécialité	Niveaux de compétences		
		Annexe 3 (Montage)	Annexe 4 (Réception)	Annexe 5 (Utilisation)
BTS	Architectures en métal : conception et réalisation		X	X
	Système constructif bois et habitat		X	X
	Etudes et économie de la construction			X
	Bâtiment			X
	Travaux Publics			X
	Fluides – énergie – domotique (Option A-B-C)			X
	Enveloppe des bâtiments : « conception et réalisation »			X
BAC PRO	Technicien d'études du bâtiment Option A : Etudes et économie			X
	Technicien d'études du bâtiment Option B : Assistant en architecture			X
	Technicien du bâtiment : Organisation et Réalisation du gros œuvre	X	X	X
	Intervention sur le patrimoine bâti	X	X	X
	Menuiserie aluminium-verre			X
	Ouvrages du bâtiment : métallerie			X
	Travaux publics			X
	Technicien constructeur bois	X	X	X
Aménagement et finition du bâtiment	X	X	X	
BP	Métiers de la Pierre			X
	Couvreur		X	X
	Menuisier aluminium-verre		X	X
	Métallier		X	X
	Peinture applicateur de revêtements	X	X	X
	Charpentier bois	X	X	X
	Maçon	X	X	X
CAP	Serrurier métallier			X
	Menuisier aluminium verre			X
	Tailleur de pierre			X
	Couvreur			X
	Maçon	X		X
	Constructeur en béton armé du bâtiment	X		X
	Constructeur en ouvrages d'art	X		X
	Peintre applicateur de revêtements	X		X
	Charpentier bois			X
	Marbrier du bâtiment et de la décoration			X
	Constructeur bois			X
Menuisier installateur			X	
MC3	Zinguerie			X
MC4	Peinture décoration			X
	Technicien en énergies renouvelables		X	X



Annexe 3
**Recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie
et des travailleurs salariés**

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DU RESPONSABLE
DU MONTAGE OU DU MONTEUR DE L'ÉCHAFAUDAGE**

La personne responsable du montage d'échafaudage doit être capable de :

- **Vérifier l'état du matériel :**
 - l'oxydation importante avec diminution d'épaisseur,
 - l'amorce de rupture d'une soudure,
 - la détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.,
 - la déformation ou choc important engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure,
 - les défauts de serrage des colliers dus au mauvais état du filetage de la vis en "T",
 - les cadres dont les montants ne sont plus parallèles et les traverses ne sont plus perpendiculaires aux montants,
 - les trappes absentes ou ne fonctionnant plus,
 - les crochets de plateaux déformés,
 - le perçage ou la fente dans un élément porteur autre que ceux prévus par le constructeur,
 - les poteaux présentant une flèche supérieure à 1/200 de la portée,
 - les plateaux avec une déformation permanente supérieure à 1/100 de la portée ;
 - dans le cas de plateaux montés côte à côte, celle-ci n'excèdera pas 20 mm ;
- **Maîtriser les opérations de montage et de démontage en SECURITE des différents types d'échafaudages de pied ;**
- **Elinguer et treuiller les charges à partir de l'échafaudage ;**
- **Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses ;**
- **Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage ;**
- **Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur.**



Annexe 4
**Recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie
et des travailleurs salariés**

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DU RESPONSABLE DE RÉCEPTION
ET DE MAINTENANCE (OU D'EXPLOITATION) D'ÉCHAFAUDAGE**

La personne réceptionnant et assurant la maintenance de l'échafaudage doit être capable de :

- **Citer les critères de sélection des différents types d'échafaudage ;**
- **Réceptionner l'échafaudage avant utilisation :**
 - le calage des appuis au sol des montants verticaux,
 - le nombre et la qualité des ancrages et des amarrages,
 - le dégagement des circulations,
 - la conformité de l'échafaudage aux plans d'installation,
 - l'état des divers éléments, l'absence de déformation des tubes, la qualité du serrage des colliers, du clavetage de la continuité des montants,
 - la présence des escaliers et des échelles d'accès, la fixation correcte des échelles intérieures,
 - la présence de garde-corps, main courante, sous lisse et plinthe,
 - l'état des planchers,
 - la fixation des filets et bâches sur la structure, leur couture, la rigidité des supports pour éviter les claquements,
 - les panneaux indiquant les charges admissibles ;
- **Assurer la maintenance de l'échafaudage :**
 - la qualité et la quantité des ancrages et des amarrages,
 - le remplacement des pièces endommagées ou démontées,
 - la suppression de tous les excès de surcharge sur les planchers, et l'enlèvement des gravats et des décombres,
 - l'absence de glissement des colliers,
 - l'état d'accrochement des filets ou des bâches,
 - la présence des panneaux indiquant les charges admissibles, le dégagement des circulations,
 - la bonne tenue des appuis après intempéries et variations importantes de température,
 - le remontage de pièces d'échafaudages déposées pour les nécessités d'exploitation,
 - la conformité du stockage des matériaux avec les charges admissibles des planchers et de l'ossature.



Annexe 5
**Recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie
et des travailleurs salariés**

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES PERSONNELS TRAVAILLANT
SUR LES ÉCHAFAUDAGES**

Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

- **Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage**
 - Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation.
- **Respecter les limites de charges**
 - En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages.
- **Maintenir l'échafaudage en sécurité**
 - Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées.
 - Veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées.
- **Tenir compte de la Co-activité sur les chantiers**
 - Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges).
- **Signaler les situations dangereuses**
 - Informer le responsable du chantier.
 - Savoir réagir en cas de danger immédiat.